

**Agrica Epargne Euro Responsable** est un FIA qui investit dans des grandes capitalisations de la zone euro et met en œuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance financière supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

**Agrica Epargne Euro Responsable** est un fonds de partage qui reverse 5% de ses frais de gestion à 2 organisations : Siel Bleu et Clinatoc.

**Agrica Epargne Euro Responsable** s'engage à :

- Respecter un taux de couverture en analyse ESG d'au moins 90% de l'actif net du fonds ;
- Respecter un seuil d'exclusion de l'indice de référence (MSCI EMU NR) de 30% pour former l'univers d'investissement responsable, calculée en % de capitalisation sur la base de critères d'Investissement Socialement Responsable ;
- Surperformer l'indice de référence sur les 2 indicateurs PAI (Principal Adverse Impacts) suivants : l'intensité carbone et la mixité au sein du conseil d'administration ;
- Intégrer dans son processus d'investissement une analyse des plans de transition climatique des entreprises.

## L'Équipe de Gestion



**EMMANUELLE FERREIRA**  
Directrice des investissements



**THOMAS CUILIER**  
Gérant actions



**MAXIME JIN**  
Analyste actions

## Performances nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Part B	-10,40%	-6,12%	1,98%	21,51%	31,68%
MSCI EMU NR	-8,37%	-2,42%	12,26%	39,90%	54,06%

Performances	2026	2025	2024	2023	2022
Part B	-6,12%	13,55%	5,41%	21,01%	-15,96%
MSCI EMU NR	-2,42%	23,70%	9,49%	18,78%	-12,47%

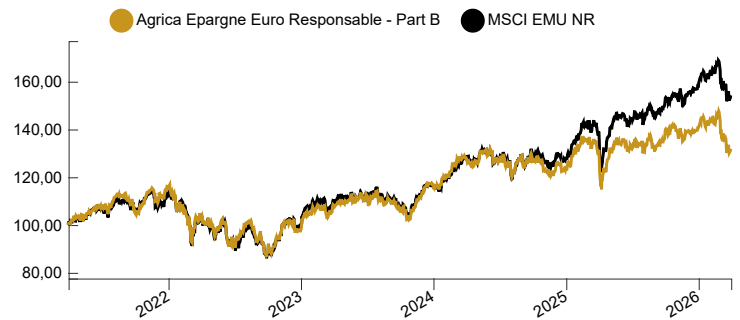
Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

## Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	132 804 484,56
Valeur liquidative (Part B)	1 422,18
Frais de gestion maximum	1,20% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

## Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, 5 ans glissants - source AGRICA Epargne)



## Principaux engagements ESG

Couverture de l'actif net du fonds en analyse ESG	100%
Taux d'exclusion de l'indice de référence	30,5%
Part des émetteurs ayant un plan de transition climatique crédible	58,1%
Taux de couverture sur le PAI Intensité carbone	100%
Taux de couverture sur le PAI Mixité au sein du CA	100%

## Organisations bénéficiaires du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatoc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...



Risque le plus faible ← Risque le plus élevé →

Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Commentaire sur la politique de gestion

Le regain de tensions géopolitiques et l'escalade militaire entre les Etats-Unis et l'Iran ont déstabilisé les marchés financiers et remettent en question les scénarios économiques qui prévalaient en début d'année. Les craintes sur l'approvisionnement énergétique ont propulsé les prix du pétrole vers de nouveaux sommets ravivant les inquiétudes sur l'inflation et sur la croissance. Dans ce contexte, le MSCU EMU et le S&P 500 ont reculé respectivement de -8,4% et -5,1% en mars. En parallèle, les taux longs souverains ont nettement rebondi, anticipant l'impact inflationniste de la hausse des prix de l'énergie et le dollar a fait office de valeur refuge.

Le prix du pétrole est le principal canal de transmission du conflit à l'économie réelle. Par conséquent, la persistance d'un prix élevé sera un facteur déterminant pour l'économie mondiale. Un regain d'inflation est déjà perceptible en Zone Euro puisque l'indice des prix à la consommation a progressé de +2,5% sur un an en mars, tiré par la hausse des prix de l'énergie alors que l'inflation sous-jacente s'est modérée. Cette crise énergétique place les banques centrales dans une situation délicate et l'orientation de leur politique monétaire dans les mois à venir sera clé pour les marchés financiers.

Dans cet environnement chahuté, seul le secteur de l'énergie affiche une performance positive en mars et s'adjuge une progression de +22,6% sur le mois et de +48,6% depuis le début de l'année. L'envolée du prix du pétrole (+75% depuis le début de l'année) entraîne de fortes révisions en hausse des attentes bénéficiaires pour les compagnies pétrolières. A l'inverse, la consommation discrétionnaire (-13,6%) et l'industrie (-12,9%) affichent les plus fortes baisses en raison de leur sensibilité au cycle économique.

Agrica Epargne Euro Responsable affiche une performance de -10,4% en mars et de -6,1% sur le trimestre, sous-performant son indice de référence.

Sur le mois, l'effet allocation a été négatif, principalement en raison de l'absence du secteur de l'énergie en portefeuille. Par ailleurs, l'effet sélection a également pesé sur la performance relative, pénalisé par la sous-performance de quelques valeurs industrielles telles que **Schneider Electric** (-17,2%) et **Saint-Gobain** (-18,8%), ainsi que par la contre-performance de **Crédit Agricole** (-15,2%). Du côté des contributeurs positifs, le portefeuille a bénéficié de la résilience d'**Air Liquide** (-0,2%), fournisseur de gaz industriels, et de l'énergéticien **Engie** (-4,2%). Sur l'ensemble du premier trimestre, le fonds a souffert de l'absence d'exposition au secteur de l'énergie et des contre-performances de **Saint-Gobain** (-19,4%), **Intesa Sanpaolo** (-12,8%) et **Dassault Systèmes** (-27,5%). A l'inverse les principaux contributeurs à la performance relative ont été **Engie** (+23,7%), **Air Liquide** (+11,0%), **Veolia** (+9,9%) et **ASML** (+21,6%).

Concernant les mouvements sur le mois, nous avons mis à profit la correction d'**ASML** pour renforcer la position, qui reste la principale position du fonds. Nous avons également renforcé nos positions sur les services aux collectivités via **Engie** et **Veolia Environnement**. Ces sociétés bénéficient d'une forte visibilité sur leurs revenus et devraient faire preuve de résilience dans un environnement macro-économique plus incertain. A l'inverse, nous avons réduit certaines positions cycliques dans l'industrie (**Saint-Gobain** et **Siemens AG**) au profit de sociétés industrielles disposant d'une meilleure visibilité grâce à leur carnet de commandes, comme **Airbus** et **Prysmian**. Nous avons également réduit notre position sur **Intesa Sanpaolo** ainsi que notre exposition au secteur du luxe via **LVMH**. Enfin, nous avons poursuivi nos allègements sur des valeurs exposées aux risques de disruption liés à la montée en puissance de l'intelligence artificielle (**SAP**, **Publicis** et **Dassault Systèmes**).

Achevé de rédiger le 02/04/2026

Attribution de performance

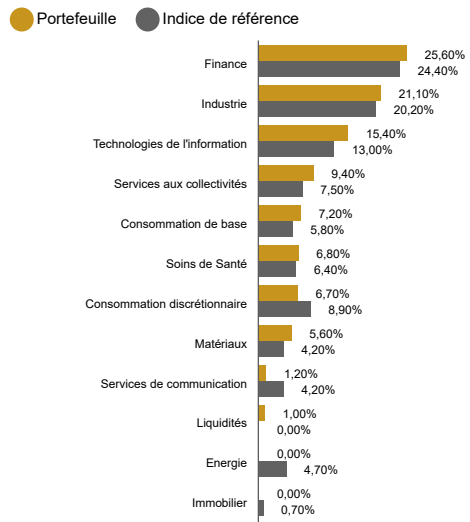
Positifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)
AIR LIQUIDE	+0,28	TOTALENERGIES	-0,58
ENGIE	+0,18	CREDIT AGRICOLE	-0,26
SAFRAN	+0,17	SCHNEIDER ELECTRIC	-0,26
UNICREDIT	+0,11	SAINT GOBAIN	-0,25
SIEMENS ENERGY	+0,11	ENI	-0,21

Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne)

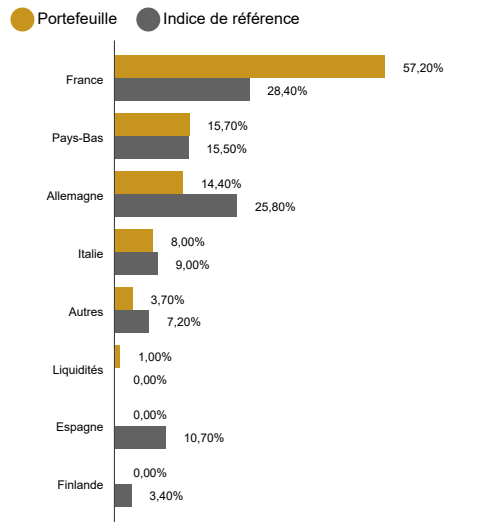
Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Secteur GICS	Pays	Achats	Ventes
ASML HOLDING NV	8,95	Technologies	NL	ASML +0,6%	LVMH -0,5%
AIR LIQUIDE SA	5,58	Matériaux	FR	VEOLIA +0,4%	SAINT GOBAIN -0,4%
ENGIE	5,54	Énergie	FR	ENGIE +0,4%	DASSAULT SYSTEMES -0,3%
INTESA SANPAOLO	5,25	Finance	IT	PRYSMIAN +0,4%	PUBLICIS -0,3%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	4,89	Industrie	FR	AIRBUS +0,4%	INTESA SANPAOLO -0,3%
Poids des 10 premières lignes			51%		
Nombre de lignes			32		

Profil Financier et Extra-financier

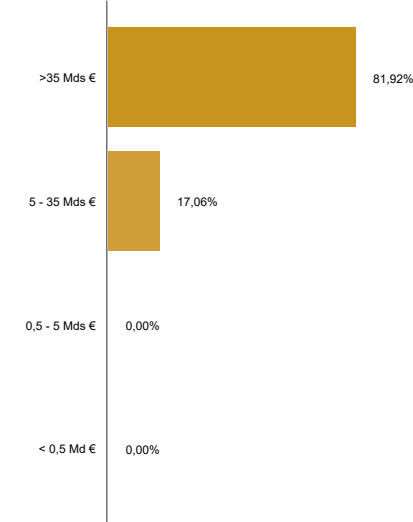
Répartition sectorielle



Répartition géographique



Répartition par capitalisation boursière



Performance ESG

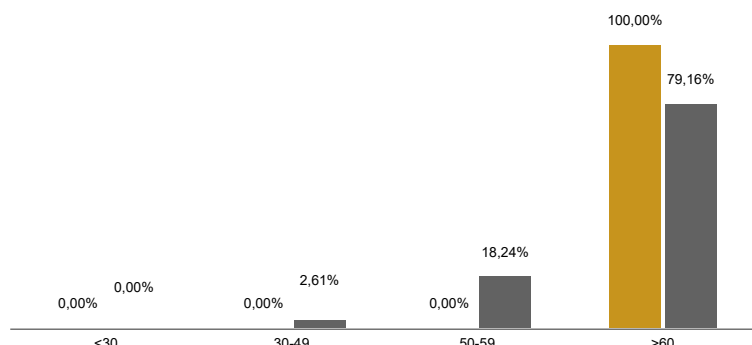
SCORES ESG

Min:0 Max:100

Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	66,50	64,30
Gouvernance (40%)	76,70	74,80
Environnemental (30%)	59,40	56,60
Social (30%)	59,90	57,90

Répartition des scores ESG

Portefeuille Indice de référence



Principales lignes

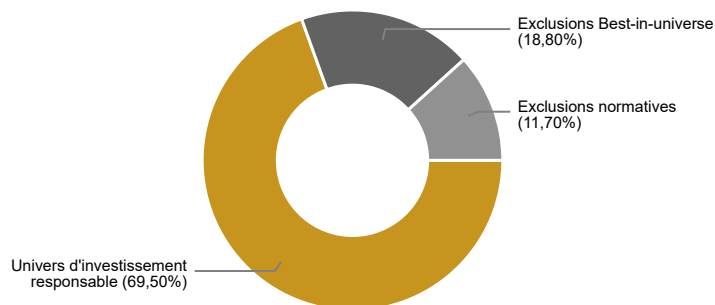
Libellé	Poids	Performance ESG
ASML	8,9%	73,59
AIR LIQUIDE SA	5,5%	64,60
ENGIE	5,5%	61,30
INTESA SANPAOLO	5,2%	66,30
SCHNEIDER ELECTRIC SE	4,8%	74,10

Indicateurs de durabilité et taux d'exclusion de l'indice de référence

PAI : Intensité carbone (tCO2/M€CA)



Taux d'exclusion de l'indice de référence



PAI : Mixité au sein du conseil d'administration (taux de féminisation)



Méthodologie

ESG, Climat - Source : ISS ESG, MSCI et AGRICA Epargne

**Exclusions normatives :** Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés impliquées à plus de 5% de leur chiffre d'affaire dans la production ou distribution de tabac, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans le charbon thermique à plus de 5% de leur chiffre d'affaire, ou dans des nouveaux projets d'exploration de charbon thermique, les sociétés impliquées dans les énergies non conventionnelles à plus de 5% de leur production, ou dans des nouveaux projets d'exploration, et enfin les sociétés dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ou dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI).

**Performance ESG :** L'approche "Best-in-Universe" se base sur une méthodologie ESG propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, alimentée par la recherche ESG d'ISS ESG. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG.

**PAI 13 Mixité au sein du conseil d'administration :** Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.

**PAI 3 Intensité Carbone :** L'intensité carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit de la somme des émissions de carbone émises par les sociétés (Scope 1,2,3) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisés. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit. Le Scope 3 regroupe les émissions indirectes d'une entreprise, qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

**Score de transition climatique :** Modèle propriétaire construit à partir de la recherche MSCI. Note sur 100 reflétant la crédibilité du plan de transition climatique d'un émetteur en évaluant ses objectifs de réduction d'émission, la cohérence de sa trajectoire de réduction d'émissions, les moyens mis en œuvre ainsi que la gouvernance du sujet climat.



**AGRICA ÉPARGNE** • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA  
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00  
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

**Document non contractuel à caractère commercial.**

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. **LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.** Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 31/03/2026.